

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR.
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOUTELEUX Michèle, DUFLOS Martine, FONTAINE Vincent, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël, VASSEUR David.

Pouvoir : BOGAERTS Francine à FOURNET Freddy, DECERF Florence à LICOUR Claudine

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 11 – Absents : 2 - Pouvoirs : 2

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Licour Claudine a été élue secrétaire de séance.

1-Bilan de l'étude diagnostique du réseau d'eau (CET)

L'étude est toujours en cours, il s'agit d'un premier bilan effectué par l'entreprise Conseils Environnement Territoire (C.E.T.)

Le château d'eau est situé à l'entrée du village. L'accès principal se fait par la RD97. Le bilan met en évidence un état général de la situation. Les grilles et grillages ne sont pas réglementaires et encore moins le fil barbelé derrière le bâtiment. Il n'y a pas de double protection à l'entrée du local. A proximité du château d'eau, le jour de l'expertise, il y avait un tas de fumier, ce qui n'est pas conforme. L'escalier d'accès au site est en mauvais état et ne comporte pas de main courante. Des détériorations mineures sont visibles sur le béton.

Au niveau de l'eau, les analyses détectent des nitrates et des pesticides, non pas parce que l'eau est contaminée. Les tests actuels effectués par la direction globale de la Santé sont simplement plus poussés et plus précis qu'auparavant.

Le rendement du réseau d'eau potable est globalement bon (autour de 70%). Toutefois, l'étude a mis en évidence deux zones en évidence où les fuites sont fréquentes :

*dans le lotissement de La Licorne et celui de Julian Grimau.

Les canalisations sont vétustes et peuvent être sur des terrains privés, ce qui ne facilite pas l'entretien.

Le château d'eau est semi enterré avec un local technique de captage à proximité. Il faut descendre à près de 60 mètres de profondeur pour capter l'eau. L'étude va se continuer et s'affiner dans le cadre de l'étude diagnostique du réseau d'eau.

Parallèlement, Veolia a adressé un courrier à la mairie de Saint-Sauveur précisant avoir détecté des métabolites présentes dans les traitements des betteraves. Ces recherches ne se faisaient pas auparavant

2-Info instauration du périmètre de captage (SB20)

La consommation moyenne de la commune est de 54.307 m³/an et le rendement du réseau de distribution est de 67,7%. Les besoins de la population pour la commune sont 320 m³/jour soit 95.000 m³/an.

Même si la ferme située à proximité est arrêtée, il y demeure une vingtaine de moutons.

Le débit supérieur est au-dessus du débit critique et l'eau est chlorée à 0,1 mg/l.

La ZAC n'est pas polluante. L'interconnexion serait possible mais il faudrait ramener les canalisations vers le château d'eau pour mélanger les eaux. Le devis demandé pour installer 250 m de canalisations s'élevait à plus de 50.000 € pour interconnecter avec la canalisation de la CCI. L'autre possibilité est de ramener cette canalisation de Breilly vers le château d'eau en passant par les Tamaris et à travers champs. C'est l'étude qui nous guidera.

Les pompes fonctionnent parfaitement ce qui est un plus dans l'instauration du périmètre de captage. Pour débloquer la situation par rapport au P.L.U.I., il faudrait trouver une solution à ce périmètre de captage.

3-Devis raccordement à l'assainissement d'une habitation (2022.04.01EAU)

Quelques maisons ne sont toujours pas raccordées au tout-à-l'égout. Lors d'un achat récent, un habitant de la commune était venu demander conseil à M. le Maire et ainsi la société Veolia avait été sollicitée pour raccorder l'habitation. Ce genre de travaux est complexe puisqu'il faut de nombreuses permissions de voirie, des DICT et il y a beaucoup de canalisations existantes. Le devis de Veolia s'élève à 3.344,03 € HT soit 4.012,84 € TTC.

→Vote : 13 pour

4- Participation aux travaux du particulier (2022.04.02EAU)

Le conseil ayant accepté le devis de Veolia, M. le Maire a indiqué au propriétaire de la maison qu'il devrait participer aux frais des travaux, la commune ne pouvant pas les prendre en totalité. Le conseil municipal propose une participation à hauteur de 2.000 € soit environ la moitié. M. le Maire demande au conseil de pouvoir établir le titre de recettes. Le conseil municipal autorise M. le Maire à établir les documents nécessaires pour encaisser la recette.

→Vote : 13 pour

5- Devis columbarium n°2 (2022.04.03BP)

En 2015, la commune avait fait l'acquisition d'un columbarium de 12 cases. Il s'avère que les places sont déjà occupées ou réservées. Il y a lieu d'acquérir un nouveau columbarium. Pour avoir une unité, M. le Maire a demandé un devis à CIMTEA, l'entreprise qui avait déjà fourni le columbarium il y a 7 ans. Le choix devait se faire sur le nombre de cases soit 12 soit 18. Le columbarium Saphir Rose Aurore, identique au premier, 18 cases s'élève à 4.450 € HT, soit 5.340 € TTC. Le conseil municipal valide cette acquisition.

→Vote : 13 pour

6- Jury d'assises 2023

Comme chaque année, le jury d'assises est composé de personnes tirées au sort en fonction des cantons. Il faut proposer 3 habitants de Saint-Sauveur qui sont choisis sur la liste électorale. Pour 2023, les 3 jurés sont :

421 Duquesne Nicole

571 Hesse Jérôme

976 Spicher Sylvette

7- Création d'un poste d'adjoint technique (2022.04.04BP)

Suite aux différents arrêts maladie du personnel communal, la commune avait recruté un agent contractuel depuis le 1er novembre 2021. Remplissant les tâches qu'ils lui sont confiés parfaitement, M. le Maire propose de stagiairiser cet agent. M. Vasseur demande s'il n'y a pas trop d'agents techniques. M. le Maire explique qu'il y a beaucoup de travail sur toute la commune et par exemple, rien que pour monter un barnum il faut au minimum 3 personnes. Donc ce recrutement n'est pas superflu. L'agent est donc recruté sur un temps plein (35h/sem) à compter du 1er mai 2022 sur un grade d'adjoint technique.

→Vote : 13 pour

8- Création d'un poste de médiathécaire (2022.04.05BP)

Pour rappel, la médiathèque de Saint-Sauveur fait partie du réseau des bibliothèques intercommunales. Un agent intercommunal s'occupait de l'accueil et de l'organisation et la coordination. Mais il a souhaité partir. Pendant les vacances, M. le Maire et Mme Licour ont rencontré le président de la communauté de communes. Il s'avère que lors de l'entretien annuel l'agent en place a expliqué les raisons de son départ qui serait lié indirectement aux bénévoles.

Il y a donc lieu de créer un poste afin de perpétuer le travail qui s'effectue à la médiathèque. Des délais de recrutement et de publication sont à prévoir (minimum de 6 semaines). On pourrait libérer l'agent en place un peu plus vite (1er juin au lieu du 30 juin). Les modalités de recrutement vont être publiées sur le site du centre de gestion. Le poste sera ouvert aux adjoints du patrimoine mais aussi aux contractuels. Il faudra que la nouvelle personne recrutée ait conscience de l'engagement dans le poste (présence obligatoire aux réunions de la CCNS, préparation des animations, travail en cohésion avec les bénévoles et horaires de travail particuliers comme les mercredis, samedis et les soirs). Le poste sera de 20h semaine.

→Vote : 12 pour, 1 abstention

9- Délibération pour le recrutement d'emplois saisonniers (2022.04.06BP)

Comme tous les ans, M. le Maire demande au conseil de délibérer afin de lui permettre de recruter des agents saisonniers que ce soit pour le centre de loisirs ou pour les autres services comme les services techniques

→Vote : 13 pour

10- Revalorisation des frais de déplacement (2022.04.07BP)

Depuis 2014, la commune a pris une délibération pour rembourser les frais kilométriques des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels (formations, concours). Les montants sont basés sur un texte de référence qui est revalorisé par décret ou arrêté. En l'occurrence, depuis le 1er janvier 2022, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 vient modifier l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixe les taux d'indemnités kilométriques comme suite :

Voiture	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10.000 km	Plus de 10.0001 km
5CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6CV 7CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Les indemnités de repas sont également revues et passent à un plafond de 17,50 €

→Vote : 13 pour

11- Convention pour le Compte Financier Unique CFU BP (2022.04.08BP)

La comptabilité publique évolue et le compte de gestion ainsi que le compte administratif vont être remplacés par un C.F.U. compte financier unique. Afin d'effectuer la transition, il y a lieu de passer une convention avec les services de l'Etat pour les collectivités expérimentateurs de la vague 3. Ce changement annonce également la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention.

→Vote : 13 pour

12- Convention pour le CFU EAU (2022.04.09EAU)

Comme précédemment, il est possible de passer en CFU pour le budget eau et assainissement. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec les services de l'Etat pour le budget Eau et Assainissement.

→Vote : 13 pour

13- Convention Trinoval (2022.04.10BP)

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, les prestations et services proposés par Trinoval doivent faire l'objet d'une convention. Celle-ci reprend donc tous les bacs prêtés à la commune et la tarification. M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention liant la commune à Trinoval pour un an (convention par tacite reconduction).

→Vote : 13 pour

14- Mise en demeure pour la participation des frais de scolarité

La commune a été mise en demeure de s'acquitter de la participation des frais de scolarité d'enfants de Saint-Sauveur scolarisés à Amiens. M. le Maire rappelle qu'il n'a jamais signé de dérogation pour Amiens et n'a jamais donné suite à ce genre de participation. La commune de Saint-Sauveur a toutes les structures nécessaires pour accueillir les enfants en école maternelle et primaire. Et lorsque le cas se présente de scolariser des enfants d'autres villages, la commune ne facture pas. Par conséquent, M. le Maire indique que la commune

ne paiera pas les 3.385,29 € réclamés par Amiens Métropole pour des participations datant de 2011, 2012 et 2013

15- Devis feu d'artifice

M. le Maire fait intervenir M. Fournet, adjoint au maire en charge du feu d'artifice. Celui-ci explique que la crise sanitaire et maintenant les événements en Ukraine modifient les modalités de livraison de l'artificier. Le feu d'artifice habituel coûte 3.850 €. Si nous restons sur la même enveloppe de prix nous aurons moins de feux. Il est proposé d'augmenter de 150 € pour avoir le feu d'artifice de qualité égale. Après en avoir discuté, les conseillers s'accordent pour payer 4.000 € et avoir un feu d'artifice de qualité à offrir aux habitants.

16- Info travaux

Les travaux dans la rue Roger Salengro et rue Pierre Brossolette avancent plus vite que prévu. Dès mardi, la rue devait être rabotée. M. le Maire explique qu'il essaie d'informer les habitants du mieux qu'il peut avec les informations qui lui sont données à un moment précis. Mais entre la réunion de chantier, le courrier et les impératifs de travail, plein de choses peuvent modifier les données.

Dans une première phase, la rue va être rabotée de 18 cm. Le produit de grattage va être stocké. Puis dans la deuxième phase, le caniveau va être gratté de 60 cm. Il faudra mettre à niveau les bouches à clés, construire les chicanes et seulement après la couche finale pourra être déposée.

La circulation devrait être rétablie chaque soir. Les sorties seront possibles toute la journée en bout de route au niveau de la Hulotte.

La société LD Paysages est intervenue pour remettre une partie en terre et semer au niveau de Julian Grimau. La société STPA a souhaité faire travailler les entreprises locales. Un remblai est également prévu à l'aire de jeu et au city park.

D'ailleurs, concernant le city park, il devrait être finalisé prochainement avec la pose de la résine protectrice. M. le Maire déplore qu'à peine le park installé, il a déjà été l'objet de dégradations. Les piliers de la clôture posée par les employés communaux ont été décelés plusieurs fois.

Enfin, les travaux ont également mis en évidence la difficulté des propriétaires de voitures électriques à les recharger s'ils ne peuvent pas rentrer chez eux.

17- Info fibre

Une réunion d'informations a été organisée en mairie le jeudi 21 avril et a suscité beaucoup d'intérêt auprès des habitants venus nombreux. La grande majorité des habitations est éligible. Si elle ne l'était pas, c'est parce que les propriétaires n'ont pas donné leur accord pour que le boîtier de la fibre soit posé sur leur maison. Parfois, c'est Enedis qui ne veut pas qu'on pose les fils sur les poteaux électriques. Par ailleurs, à la Licorne, les poteaux sont sur des terrains privés. Enfin, toute une zone n'est pas du tout éligible pour l'instant : rue du 2 septembre, rue du moulin et les Tamaris.

Le raccordement à la fibre est gratuit, il est financé par la communauté de communes.

18- Info ZAC

De grands bâtiments sortent de terre actuellement. Celui de Auchan sera livrable fin juin en théorie. Mais l'avancée des travaux est pénalisée par une pénurie de matériaux.

Le projet TransBat a été arrêté. La parcelle a été divisée en deux et redistribuée à LIHD chaudronnerie et Valcity. M. le Maire précise qu'il était contre cette dernière attribution. En effet, il y a une sorte de spéculation qui se fait sur le dos de l'intercommunalité. Les sociétés achètent des terrains à un certain prix et les revendent beaucoup plus chers pour faire du profit.

Derrière le garage Man, les 6 parcelles sont occupées par Activa Park, Batimur Invest (pour l'Ufolep). Le terrain appartenant à Gueudet a également été racheté par Valcity et déjà revendu à Mention électricité.

19- Info Ukraine

Suite aux récents événements qui se déroulent en Ukraine, une urne avait été mise à disposition des habitants qui souhaitent effectuer un don. Il y a eu 17 chèques et de l'argent en espèces. Près d'une trentaine de personnes ont ainsi montré leur solidarité. La somme totale qui sera adressée à l'ambassade d'Ukraine s'élève à 1.100 €, sachant que la commune avait elle aussi effectué un don de 500 € et le CCAS 500 €.

20- Participation PVR

M. le Maire a été saisi d'une demande d'installation d'électricité. Il s'avère que sur la parcelle concernée, la mise aux normes électriques n'est pas possible. Le conseil municipal s'oppose au raccordement de ce terrain.

21- Route du poisson

La Route du Poisson devait faire un passage marquant en 2021 mais l'événement avait été annulé à cause de la situation sanitaire. Les organisateurs avaient alors prévu de relancer le projet en 2022. Ainsi la commune avait anticipé en réservant la date fin septembre et en bloquant les salles de fêtes. Cependant, lors de la réunion de présentation, il s'avère que la Route des Poissons a été avancée au samedi 17 septembre. Du coup, cela implique qu'il n'y a pas de salles des fêtes disponibles car elles avaient déjà été louées. L'organisation va donc être différente. Il y aura moins de petites attractions et manifestations comme initialement prévues. L'association MFR s'associe une nouvelle fois à la commune. Il a été avancé l'idée d'utiliser le gymnase pour créer un mini marché mais cela reste à voir. Un nouveau contact est prévu avec les organisateurs fin mai.

22- Apprentissage CAP petite enfance

M. le Maire a été sollicité pour une période d'apprentissage CAP petite enfance. Il s'avère que la structure d'accueil n'a pas le potentiel idéal pour que le stagiaire apprenne au mieux.

Le plus adéquat serait de se renseigner auprès de la crèche d'Ailly Sur Somme, qui a beaucoup plus de potentiels et de débouchés.

23- Chèques CESU

M. le Maire avait été saisi d'une demande concernant les chèques CESU. Les démarches ont été effectuées mais il s'avère que cela demeure très compliqué à mettre en place pour le peu que cela va être utilisé. Des frais d'inscription semblent également disproportionnés par rapport à l'utilisation qui va en être fait.

Le conseil municipal renonce donc à autoriser ce mode de paiement pour les frais périscolaires.

Prochain conseil : VENDREDI 20 MAI 2022 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

